

PROCÈS VERBAL

✂

Séance du : 4 février 2026

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	<input type="checkbox"/>	Stéphanie FILLON	<input type="checkbox"/>	Alain MIGEON	<input checked="" type="checkbox"/>
Pascale FERCHAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	Francis CARCAUD	<input checked="" type="checkbox"/>
Véronique VILLEMONTÉIX	<input checked="" type="checkbox"/>	Anita BRIFFE	<input type="checkbox"/>	Josiane BOISSONNOT	<input type="checkbox"/>
Sandra CAILTON	<input type="checkbox"/>	Etienne GOBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Thérèse-Marie MERCERON	<input checked="" type="checkbox"/>
Alain ROBIN	<input type="checkbox"/>	Nicole RENAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Christine GARON	<input checked="" type="checkbox"/>
Yannick CHARRIER	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Luc GARREAU	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POUVOIRS					
Alain ROBIN donne pouvoir à Pascale FERCHAUD.					
Josianne BOISSONNOT donne pouvoir à Nicole RENAUD.					

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne GOBIN

✂

Constatant que le quorum est atteint, Madame Pascale FERCHAUD, la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), déclare la séance ouverte (18h).

✂

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

✂

INFORMATION GÉNÉRALES

➤ *Calendrier des conseils d'administration 2026*

Voici le calendrier prévisionnel des conseils d'administration pour l'année 2026 :

- 4 février
- 4 mars
- 22 avril : installation du nouveau conseil
- 3 juin
- 7 octobre
- 2 décembre

➤ *Bilan du Repas des Aînés*

- 391 personnes inscrites (375 de + 70 ans, 12 de - de 70 ans, 4 résidant hors Bressuire).
- 372 personnes présentes
- Animation : Les Gars d'Saint Jouin
- Traiteur : Dussart

Les invités étaient très satisfaits de la journée et des animations proposées.

Nouveauté cette année : service de vestiaire, dirigé par la directrice du CCAS, secondée par des élèves de la filière Métiers de la Sécurité du lycée Vinci.

FINANCES

➤ *DEL_26001 Débat d'Orientations Budgétaires*

Le budget principal CCAS

✚ Bilan fonctionnement

A la date du 23 janvier 2026 les écritures comptables sont terminées mais non encore vérifiées avec les services de la trésorerie.

Dans les recettes de l'exercice en fonctionnement des rattachements à l'exercice 2025 ont été faites pour les opérations suivantes :

(FSE chantier 2024 : 20 500 €, FSE chantier 2025 : 15 145€ département RSA 5 600 € département chantier 1 200 €).

Il n'y a pas eu de rattachement de dépenses sur le budget CCAS.

Les résultats de la section de fonctionnement 2025 sont

Recettes 2025 : 1 194 202.25 €

Dépenses 2025 : 1 166 491.87 €

Résultat 2025 : **27 710.38 € avec une subvention de 500 000 € soit - 472 289.62 € de déficit réel.** Notre excédent antérieur en section de fonctionnement était de 27 980.50 €. Le CCAS a donc consolidé son excédent pour un résultat de clôture en section de fonctionnement de 55 690.88 €.

Si l'on raisonne en excédent global (cumul de l'excédent de fonctionnement et d'investissement) l'excédent au 31/12/2025 est de 143 363.69 € mais il faut déduire de ce résultat les 30 000€ de fonds de concours logements communaux qui sera versé au 1^{er} trimestre 2026.

Le budget primitif 2025 s'équilibrait avec la subvention de 500 000€ et la reprise en totalité de l'excédent de fonctionnement. L'excédent consolidé 2025 de 55 690.88 € va permettre au CCAS de solliciter une subvention équivalente auprès de la commune de Bressuire.

Notre trésorerie est actuellement de 200 000 €.

Les effectifs du CCAS au 1er janvier 2026 en équivalent temps plein :

- Direction : 1
- Accueil : 1
- Secrétariat : 1
- Mise à dispo RH et Finances : 0.4
- Action sociale : 3.70
- Pôle logement : 3
- Chantier d'Insertion (suivi social) : 1
- Encadrant du chantier : 2.8
- Agent du chantier : 9.2

Soit un total de 23.10 ETP

Bilan investissement

La section d'investissement 2025 s'élève à 56 137.70 € pour les dépenses et 65 854.15€ pour les recettes. Soit un résultat positif de 9 716.45 €.

Au global le CCAS dispose d'un excédent de 87 672.81 € en section d'investissement, duquel il faut déduire les 30 000 € soit 57 672.81 €.

L'amortissement obligatoire des biens matériels du CCAS suffit à couvrir le renouvellement de l'investissement, et une partie de cet excédent est laissé en réserve.

Concrètement, en 2025 il a été acquis du matériel informatique pour les services, du matériel pour le chantier d'insertion, et du mobilier pour les logements ALT, pour un montant global de 6 347.81 € et nous avons attribué 1 450 € de prêt d'honneur.

Orientations 2026

Au 1er janvier 2024 le CCAS a repris la compétence Pôle logement du CIAS. Pour la gestion de ce pôle logement sous statut CHRS, un budget annexe a été créé.

Ce transfert a impliqué le recrutement direct d'un agent qui était salarié du CIAS.

Pour ne pas faire de gestion de paie sur le budget annexe, l'ensemble du personnel travaillant pour le compte du Pôle logement émarge sur le budget principal du CCAS et fera l'objet d'un remboursement (150 529.85 €) par ce budget Pôle logement.

Il convient de préciser que la gestion des logements ALT, des IML et des mesures AVDL figure au budget principal du CCAS.

Pour 2026, le CCAS va solliciter une subvention de fonctionnement de 500 000 €. La demande a été présentée à la Commune de Bressuire.

En complément de la subvention de la Commune, les recettes de fonctionnement principales sont les subventions pour le chantier d'insertion (Etat, Département et FSE), la subvention pour l'accompagnement des BRSA (Département), les remboursements du budget annexe Pôle logement pour les agents travaillant pour ce service.

Le résultat de la section d'investissement offre toujours au CCAS la possibilité d'investir. Projets à définir (Matériel et mobilier pour la future épicerie solidaire à l'Espace Simone Veil).

Contrairement à l'année 2025 où le CCAS a versé 30 000 € à la commune l'excédent d'investissement 2025 est conservé pour le matériel immobilier de Simone Veil.

Le budget Pôle logement CCAS

Bilan fonctionnement

A la date du 23 janvier 2026 les écritures comptables sont terminées mais non encore vérifiées avec les services de la trésorerie.

Il n'y a aucun rattachement de recettes ou de dépenses en 2025

Les résultats de la section de fonctionnement 2025 sont :

Recettes 2025 : 271 757.66 €

Dépenses 2025 : 269 845.00 €

Résultat 2025 : 1 912.66 €

Le Pôle logement n'a pas de salariés il a remboursé au budget CCAS un équivalent 3.17 ETP en 2025.

Bilan investissement

La section d'investissement 2025 s'élève à 11 256.78 € pour les dépenses et 3 904.62 € pour les recettes. Soit un résultat négatif de 7 352.16 €.

Le budget Pôle logement dispose d'un excédent antérieur de 34 630.36 € en section d'investissement soit un résultat de clôture de 27 278.20 €.

Concrètement, en 2025 le CCAS POLE LOGEMENT a renouvelé beaucoup de mobilier pour les différents logements.

Orientations 2026

Le logement CHU à été déplacé il est devenu un logement CHRS.

Les 3 places de Cerizay ont été supprimées fin 2025, elles sont remplacées par le même nombre de place dans des nouveaux logements du parc locatif social composant le parc immobilier du pôle hébergement.

Le présent ROB doit faire l'objet d'une délibération par l'assemblée délibérante qui acte le débat.

En marge de l'ordre du jour, Etienne GOBIN demande à prendre la parole au nom des associations investies dans la distribution alimentaire du Panier Solidaire Bressuirais. La Croix-Rouge et le Secours Catholique réitèrent leur demande d'être associés à la réflexion concernant le projet d'épicerie sociale ou solidaire.

Il a été indiqué que, pour l'heure et compte tenu de la campagne électorale en cours, le COPIL n'était pas activé mais qu'il le serait de nouveau avec l'équipe municipale élue. Dès lors les associations seront évidemment conviées à la réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

La Vice-Présidente,

Pascale FERCHAUD



Le Secrétaire de séance,

Etienne GOBIN

